

COLLATIONS PERMISES

Année scolaire 2021-2022



Voici la liste des collations permises cette année.

- Fruits
- Fromage
- Légumes accompagnés d'une trempette (hummus, etc.)
- Smoothies
- Compote
- Barre tendre santé
- Yogourt (Tube, Yop etc.)
- Fruits séchés
- Galettes de riz
- Craquelins et tartinade
- Petit pita
- Œuf à la coque
-

Les barres tendres ne doivent pas être enrobées de chocolat et ne doivent pas contenir de noix, ni arachides.



Les bonbons sont strictement interdits pour les collations et les desserts.



Il est essentiel que les collations ne contiennent ni noix ni arachides. De plus, aucune graine de citrouille, de tournesol et de sésame n'est acceptée.

**Les élèves doivent être autonomes dans la gestion de leur collation
et de leur contenant.**